



Fait le 2 février 2026

Contribution Ville de Nozay – enquête publique DATA4 Construction d'un campus de data center PAR3

Objet de l'enquête publique

- *Demande d'autorisation environnementale*
- *Déclaration d'utilité publique (DUP) déposé par RTE dans le cadre du raccordement électrique*
- *Demande de permis de construire pour les bâtiments DC01 et HRB (n°PC 091 458 25 10003)*
- *Demande de permis de construire pour le bâtiment de la sous-station électrique (n°PC 091 458 25 10006)*
- *Demande de permis de construire pour le bâtiment administratif et le bâtiment d'accueil (n°PC 091 458 25 10007)*

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement économique, en lien avec les évolutions numériques et technologiques actuelles.

La municipalité restera pleinement mobilisée afin de veiller à ce que ce projet soit mené dans le respect du cadre de vie des habitants et des exigences environnementales.

Ces contributions ont été exposées par Monsieur le Maire à l'occasion du lancement de l'enquête publique puis lors du dépôt du procès-verbal de clôture avec le commissaire enquêteur et l'entreprise DATA4.

1. Enjeux urbains et architecturaux

Le projet doit s'inscrire de manière cohérente dans son environnement, en tenant compte des usages du territoire et des perspectives d'évolution du quartier.

Les choix de conception doivent avoir une importance particulière (les volumes, la hauteur limitée à 13m, les matériaux et le traitement des façades etc.) doivent contribuer à une intégration harmonieuse du bâtiment dans le paysage. Avec une attention spécifique dans l'intégration et la préservation de l'identité du site et du cadre de vie des habitants.

2. Impacts environnementaux et énergétiques

Les data centers sont connus pour leur consommation énergétique importante, il est donc nécessaire de prévoir des solutions de sobriété énergétique dans la mise en œuvre du projet.



Fait le 2 février 2026

La gestion de la chaleur fatale devra être examinée avec les possibilités d'optimisation de ce dispositif, notamment en anticipant les besoins liés au projet de construction prévu à proximité du site. En effet, 600 logements, deux écoles et un centre de loisirs sont prévus dans ce secteur. Et la décarbonation du quartier sera fait grâce au réseau de chaleur, soutenu principalement par DATA4.

Les rejets aériens qualifiés de limités ou ponctuel, soulèvent des enjeux environnementaux et sanitaire qui doivent être examinés avec attention. Il apparait essentiel que le projet précise clairement les dispositifs mis en place pour limiter les émissions atmosphériques.

Il est proposé d'étudier des alternatives au rejet par gaz, visant à limiter les émissions atmosphériques et leurs impacts environnementaux et sanitaires. Notamment, le free cooling ou le refroidissement adiabatique pour limiter l'usage de groupe thermiques et donc les émissions.

Ces éléments doivent être présentés et mesurables dans le temps. En effet, le suivi régulier des rejets aériens et des engagements en matière de réduction des émissions constitue un enjeu majeur pour garantir la santé publique.

3. Cadre de vie des habitants

Le fonctionnement du data center est susceptible de générer des nuisances sonores (groupes électrogènes etc.). Il est important de prévoir des installations ou renforcement de dispositifs de réductions des nuisances sonores. Et de maintenir ces aménagements pour éviter les dérives sonores dans le temps.

La phase chantier intensifiera les flux et pourra engendrer des difficultés de circulation et des ralentissements ponctuels, c'est pourquoi, la prise en compte des déplacements pendulaires avec la période des travaux semble prépondérante.

4. Enjeu économique

L'implantation du data center sur le territoire favorise une attractivité économique et d'emploi avec la création de 1 000 emplois. Ce projet va donc drainer un flux de population important en lien avec le futur quartier qui se situera à proximité du projet de DATA4.